

Le formulaire de demande doit être présenté avec une photo d'identité.

DEMANDE D'ADMISSION

Prénom:	_____	Date de naissance:	_____
Nom:	_____	Adresse professionnelle:	_____
Adresse privée:	_____		_____
	_____		_____
Tél.:	_____	Tél.:	_____
Fax:	_____	Fax:	_____
E-Mail:	_____	E-Mail:	_____

1. Date de l'obtention du diplôme d'expert en assurances de pension.	
2. Êtes-vous membre de l'Association suisse des actuaires? Si oui, depuis quand?	
3. Possédez-vous le titre "d'actuaire ASA"? Si oui, depuis quand?	
4. Êtes-vous membre d'autres associations d'actuaires? Si oui, depuis quand?	

<p>5. Depuis quand exercez-vous à titre principal la profession d'expert en caisse de pension? Décrivez brièvement votre activité actuelle.</p>	
<p>6. Disposez-vous de vos propres pouvoirs de décision, qui garantissent un conseil objectif et indépendant selon les principes de la bonne foi et ce, indépendamment de la qualité dans laquelle l'activité est exercée?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>
<p>7. Donnez le nom de deux personnes au moins qui sont membres de la Chambre depuis plus de cinq ans et qui soutiennent votre demande d'admission par une recommandation écrite au Comité.</p>	<p>_____</p> <p>_____</p>
<p>8. Vous engagez-vous à respecter les statuts et directives, en particulier les directives techniques de la Chambre, ainsi qu'à divulguer au client les commissions, courtages, dessous-de-table et versements similaires et à les compenser avec vos honoraires d'expert?</p>	<p>Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/></p>

Par ma signature, je confirme que je remplis les conditions d'admission demandées par la Chambre suisse des Actuares-conseils.

Date: _____

Signature: _____

Annexes:

Curriculum vitae

Lettres de recommandation de deux membres

Merci de renvoyer au secrétariat ce formulaire de demande d'admission dûment rempli et signé avec les annexes mentionnées (cf. adresse page 1).

La demande d'admission peut être envoyée en cours d'année et sera traitée à la prochaine séance du Comité. La cotisation de membre pour l'année en cours sera due prorata à compter du mois suivant l'admission effective.